

Décision

Générale

colonial

Décision n° 10-513/SG/FP plaçant en position de congé annuel les institutrices du cadre métropolitain

n° 10-513/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Sont placées en position de congé annuel pendant la durée des vacances scolaires, les institutrices du Cadre métropolitain ci-après désignées, en service à l'Enseignement primaire du Territoire (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) : Du 2 juin 1970 au 20 septembre 1970, inclus Mme Janette Haye, institutrice, 2° échelon. Du 5 juin 1970 au 20 septembre 1970, inclus Mme Simone Agosti, institutrice, 4° échelon. Du 6 juin 1970 au 20 septembre 1970, inclus Mme Evelyne Cuille, institutrice, 5° échelon. Mme Marie-Thérèse Descomps, institutrice, 4° échelon. Mme Raymonde Lostanlen, institutrice, 4° échelon. Mme Michèle Barthelemy(institutrice, 1er échelon. Mme Mahaboubounissa Zeinou, institutrice, 2° échelon. Mme Lucette Thibaud, institutrice, 2° échelon (indice net 245) en service à l'Ecole primaire du Boulevard de la République (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) est placée en position de congé annuel pendant la durée des vacances scolaires, du 1^{er} juin 1970 au 20 Septembre 1970.